

# Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 02/11/2010

Révision: 02/11/2010

## 1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

### Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Benzaldehyde

#### Code du produit

A10348

L03193

#### Producteur/fournisseur :

Alfa Aesar, A Johnson Matthey Company  
Johnson Matthey Catalog Company, Inc.  
30 Bond Street  
Ward Hill, MA 01835-8099  
Emergency Phone: (978) 521-6300  
CHEMTREC: (800) 424-9300  
Web Site: www.alfa.com

**Service chargé des renseignements :** Département sécurité du produit

#### Renseignements en cas d'urgence :

France: Giftnotruf Universität Mainz / Poison Information Center Mainz  
www.giftinfo.uni-mainz.de Telefon:+49(0)6131/19240

Canada: Pendant les heures normales de travail, informer le Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement. En dehors des heures normales, appeler Chemtrec sous (800) 424-9300.

## 2 Composition/informations sur les composants

Nom chimique usuel (ou nom générique)

Désignation (No. CAS)

Benzaldehyde (CAS# 100-52-7)

Code(s) d'identification

No. EINECS : 202-860-4

Numéro index: 605-012-00-5

## 3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

R 22 Nocif en cas d'ingestion.

Système de classification :

HMIS-ratings (gamme 0-4)

(Hazardous Materials Identification System)

HEALTH	1
FIRE	2
REACTIVITY	1

Santé (effets aigus) = 1

Inflammabilité = 2

Réactivité = 1

Éléments d'étiquetage SGH



Attention

3.1/4 - Nocif en cas d'ingestion.

**Attention**

2.6/4 - Liquide combustible.

**Prévention:**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

## 4 Premiers secours

**après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Demander immédiatement conseil à un médecin

**après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Demander immédiatement conseil à un médecin

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

**Fiche technique de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 02/11/2010

Révision: 02/11/2010

Nom du produit Benzaldehyde

après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin

(suite de la page 1)

**5 Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction:**

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

**Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

**Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

**Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Porter un vêtement de protection totale

**6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel****Les précautions individuelles:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante

**Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

**Méthodes de nettoyage/récupération :**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**Indications complémentaires :**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

**7 Manipulation et stockage****Manipulation :****Précautions à prendre pour la manipulation:**

Manipuler sous gaz de protection sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Conserver au frais et au sec en fûts très bien fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

**Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

**Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

Entreposer à l'abri de l'air.

Stocker à l'abri de bases fortes.

**Autres indications sur les conditions de stockage :**

Conserver dans le gaz inerte sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés

Ce produit est sensible à l'air.

**8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Hotte de laboratoire fonctionnant correctement, conçue pour les produits chimiques dangereux, et ayant une vitesse moyenne d'aspiration de 33 mètres par minute.

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :** néant

**Indications complémentaires :** Aucune donnée

**Équipement de protection individuel :****Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**Protection respiratoire :** Protection respiratoire en cas de fortes concentrations

(suite page 3)

- CDF

# Fiche technique de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 02/11/2010

Révision: 02/11/2010

Nom du produit Benzaldehyde

(suite de la page 2)

**Protection des mains :**

Gants étanches

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

**Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

**Protection des yeux :**

Lunettes de protection.

Protection du visage

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.**9 Propriétés physiques et chimiques****Indications générales.**

<b>Forme :</b>	liquide
<b>Couleur :</b>	incolore
<b>Odeur :</b>	Semblable à l'amande

**Modification d'état**

<b>Point de fusion :</b>	-56°C
<b>Point d'ébullition :</b>	178-179°C
<b>Température et début de la sublimation :</b>	non déterminé

**Point d'éclair :** 64°C**Température d'inflammation :** 190°C**Température de décomposition :** Non déterminé**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Limites d'explosivité :**

<b>inférieure :</b>	Non déterminé
<b>supérieure :</b>	Non déterminé

**Pression de vapeur :** Non déterminé**Densité à 20°C:** 1.047 g/cm<sup>3</sup>**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:** 3.3 g/l**10 Stabilité et réactivité****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

**Substances à éviter :**

Agents d'oxydation

Air

Bases

Métaux alcalins

Aluminium et alliages d'aluminium.

**Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue**Produits de décomposition dangereux :** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone**11 Informations toxicologiques****Toxicité aiguë :****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	2020 mg/kg (mus)
		1300 mg/kg (rat)
Dermique	LDLo	714.3 mg/kg (hmn)
	LD50	>1250 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC50/4H	>3000 mg/m <sup>3</sup> /4H (rat)
Effet d'irritation des yeux	moderate	unknown mg (rbt)

**Effet primaire d'irritation :****de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet d'irritation.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :**

Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets tumoraux.

Des effets mutagènes ont été remarqués par des tests sur lymphocytes humains.

(suite page 4)

**Fiche technique de sécurité**

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 02/11/2010

Révision: 02/11/2010

**Nom du produit Benzaldehyde**

(suite de la page 3)

Expériences faites sur des animaux de laboratoire ont provoqués des effets mutagènes.

**Indications toxicologiques complémentaires :**

D'après ce que nous savons, la toxicité aiguë et chronique de cette substance n'est pas complètement connue.

Aucune donnée de classification disponible concernant les propriétés cancérigènes de cette matière de la part de EPA, IARC, NTP, OSHA et ACGIH.

**12 Informations écologiques****Indications générales :**

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas permettre à la matière de se libérer dans l'environnement sans autorisation gouvernementale réglementaire.

**13 Considérations relatives à l'élimination****Produit :****Recommandation :**

Consulter les réglementations d'État, locales ou nationales pour une élimination appropriée. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

**Emballages non nettoyés :****Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**14 Prescriptions de transport****DOT regulations:**

<b>Hazard class:</b>	9
<b>Identification number:</b>	UN1990
<b>Packing group:</b>	III
<b>Proper shipping name (technical name):</b>	BENZALDÉHYDE
<b>Label</b>	9

**TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses):**

<b>Classe TMD:</b>	9 (M11) Matières et objets dangereux divers.
<b>Indice Kemler :</b>	90
<b>No. UN</b>	1990
<b>Groupe d'emballage :</b>	III
<b>Désignation du produit :</b>	1990 BENZALDÉHYDE
<b>Quantités limitées (LQ)</b>	LQ28
<b>Catégorie de transport</b>	3
<b>Code de restriction en tunnels</b>	E

**Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**

<b>Classe IMDG/GGVmer :</b>	9
<b>No. UN :</b>	1990
<b>Label</b>	9
<b>Groupe d'emballage :</b>	III
<b>No. EMS :</b>	F-A, S-A
<b>Polluant marin :</b>	Non

(suite page 5)

CDF

# Fiche technique de sécurité

## selon 91/155/CEE

Date d'impression : 02/11/2010

Révision: 02/11/2010

Nom du produit Benzaldehyde

(suite de la page 4)

Désignation technique exacte : BENZALDEHYDE

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA :	9
No. ID UN :	1990
Label	9
Groupe d'emballage :	III
Désignation technique exacte :	BENZALDEHYDE

"Règlement type" de l'ONU: UN1990, BENZALDÉHYDE, 9, III

### 15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif

Phrases R :

22 Nocif en cas d'ingestion.

Phrases S :

24 Éviter le contact avec la peau.

Prescriptions nationales :

All components of this product are listed on the Canadian Domestic Substances List (DSL).

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Pour l'utilisation: seulement par des personnes techniquement qualifiées.

Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

### 16 Autres données

Les employeurs devraient considérer cette information seulement comme complément à leurs propres informations et devraient, de manière autonome, décider si cette information doit être appliquée afin d'assurer une utilisation correcte et de protéger la santé et la sécurité des employés. Cette information est fournie sans garantie et toute utilisation du produit non conforme à cette fiche de données de sécurité, ou en combinaison avec tout autre produit ou procédé, incombe à la responsabilité de l'utilisateur.

Service établissant la fiche technique :

Département pour la Santé, la Sécurité et l'Environnement

Contact : Zachariah Holt

Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

HMIS: Hazardous Materials Identification System (USA)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent